

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DFPE 105 Subventions (617 476 euros) et avenants à l'association La Goutte de Lait Saint Léon (15e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association La Goutte de Lait Saint Léon ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association La Goutte de Lait Saint Léon (15e) pour l'attribution des subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 152 346 euros est allouée à l'association La Goutte de Lait Saint Léon (15e) pour son établissement multi-accueil accueil Le Saint Léon situé au 37, rue Duplex - 15è (N° Tiers Simpa : 16 828 – N° Dossier : 2016_00875).

Article 3 : Une subvention de 169 931 euros est allouée à l'association La Goutte de Lait Saint Léon (15e) pour son établissement multi-accueil accueil Le Petit George situé au 9, rue George Bernard Shaw- 15^e - (N^o Tiers Simpa : 16 828 – N^o Dossier : 2016_00876).

Article 4 : Une subvention de 155 013 euros est allouée à l'association La Goutte de Lait Saint Léon (15e) pour sa halte-garderie Le Petit Edgar située 14, rue Edgar Faure 15^e - (N^o Tiers Simpa : 16 828– N^o Dossier : 2016_00877).

Article 5: Une subvention de 140 186 euros est allouée à l'association La Goutte de Lait Saint Léon (15e) pour son établissement multi-accueil Le Petit François situé 4-18, Rue François Bonvin - 15^e - (N^o Tiers Simpa : 16 828– N^o Dossier : 2016_00878).

Article 6: La dépense correspondant à ces subventions sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2016.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO